



# Programme AVOT OUBANIM

## Parachat 'Hayé Sarah

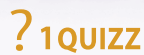


Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



**1 HEURE**

1 heure d'étude Parents -



**1 QUIZZ**

1 Quizz hebdomadaire



**1 SOIRÉE**

Une soirée organisée chaque mois dans une



**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

*Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

### PARACHA

Chapitre 23, versets 1 et 2

Ces Psoukim nous disent : "Les années de la vie de Sarah furent de cent ans, vingt ans et sept ans, années de la vie de Sarah. Sarah est morte à Kiryat Arba, qui est 'Hébron, dans le pays de Kénaan ; et Avraham est venu pour faire l'éloge funèbre de Sarah et pour la pleurer."

? Pourquoi nous annonce-t-on la mort de Sarah juste après la 'Akéda ?  
Rachi répond que c'est à la suite de la 'Akéda que Sarah a quitté ce monde.

? Comment est-ce possible ? La 'Akéda était une Mitsva ! Et nos Sages nous disent que lorsqu'on est envoyé pour une mitsva, on ne subit aucun dommage ! Certes, ce n'est pas Sarah elle-même qui est allée à la 'Akéda, mais quand même ! Il est troublant qu'elle soit morte suite à cette grande Mitsva accomplie par son mari et son fils !

Rav 'Haïm Kanievsky donne une réponse qui, pour nous, est une clé permettant de comprendre de nombreux événements dans la vie :  
Ce que nos Sages ont voulu dire, c'est qu'une Mitsva ne causera

*Suite en page 2*



## PARACHA SUITE

jamais de dommages à celui qui l'accomplit. Par contre, s'il est décidé dans le Ciel qu'une personne doit mourir, si cette personne est méritante, **Hachem fera en sorte qu'elle meure dans le cadre de la Mitsva, et pas de manière anodine. Cela augmentera son mérite.** Cela nous permet de comprendre la répétition qu'il y a dans le premier Passouk, au sujet des années de vie de Sarah. Par elle, la Torah nous indique que Sarah n'est pas morte à cause de la 'Akéda. Les 127 ans de vie qui lui ont été attribués étaient écoulés, et elle devait donc mourir. Mais Hachem a fait en sorte qu'elle meure dans le cadre de la 'Akéda, pour augmenter son mérite.

Pour illustrer cette merveilleuse explication : chaque année, à Souccot, quelle que soit l'ampleur du froid, le père de Rav Moché Feinstein zatsal dormait dans la Soucca.

Une année, dans sa vieillesse, il y a eu un froid intense, mais

**Et effectivement, c'est ce qu'il s'est passé : à Londres, il a rendu l'âme à son Créateur. Ainsi, au lieu de le faire simplement mourir dans son lit, Hachem lui a donné le mérite de mourir dans le cadre de sa mission, pour lui augmenter ses mérites !**

le Rav a quand même voulu dormir dans la Soucca. Suite à cela, il a attrapé une infection pulmonaire, et est finalement décédé. Le jour de son enterrement, Rav Moché Feinstein a dit : "Ne croyez pas qu'il est mort à cause de cette mitsva ! Non ! Il devait de toute façon mourir ! Mais puisqu'il s'est tellement investi dans l'accomplissement de la mitsva de Soucca, Hachem lui a donné le mérite de mourir dans le cadre de celle-ci !"

Personnellement, j'ai connu le Rav Guédalia Koenig. Il était le responsable spirituel de la ville de Tsfat. C'était un grand Tsadik, que j'ai connu à Paris, et qui venait se tremper au Mikvé de Rav Rottenberg (dont je m'occupais), à la rue du Temple. Après sa tournée à Paris, il s'est dirigé vers Londres. Ses enfants voulaient qu'il mette fin à sa tournée, car il était fatigué. Mais il leur a répondu : "Si mes jours arrivent à leur fin, autant que ce soit dans l'accomplissement de ma mission (ramasser de l'argent pour la ville de Tsfat) que je quitte ce monde !"

Choul'han Aroukh, chapitre 61, Halakha 13

## HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit qu'après avoir dit "Chéma Israël Hachem Elokénou Hachem E'had", il faut dire "Baroukh Chem Kévod Malkhouth Léolam Vaéd (Béni soit le nom glorieux de Son règne pour l'éternité)" à voix basse.

Le Michna Beroura explique l'origine de cette Halakha, en rapportant un Midrach sur Parachat Vayé'hi : Avant de quitter ce monde, Yaakov Avinou a appelé ses enfants et leur a dit : "Venez, je vais vous raconter ce qui arrivera à la fin des temps, et vous dévoiler la date de venue du Machia'h".

**A ce moment-là, la Chék'hina (présence divine) l'a quitté, et il n'a pas pu révéler la date de venue du Machia'h.**

Yaakov a été très inquiet. Il a dit à ses enfants : "Peut-être qu'il y a parmi vous un enfant qui ne se comporte pas bien". A ce moment-là, tous ses enfants ont répondu ensemble : "Écoute Israël, Hachem est notre Dieu, Hachem est unique". Ils ont ainsi voulu lui dire : "Écoute, Papa (Yaakov Avinou s'appelait aussi Israël), Hachem qui est ton Dieu est aussi le nôtre ! Nous reconnaissons Son unicité ! Nous ne sommes pas idolâtres !"

Yaakov s'est alors exclamé : **"Béni soit le nom glorieux de Son règne pour l'éternité !"**

Suite à cet épisode, nos Sages se sont demandés : "Comment faire ? Il n'est pas possible d'introduire cette phrase dans le Chéma Israël, car Moché Rabbénou ne l'a pas écrite dans la Torah ! Et ne pas la dire est aussi impossible, car Yaakov Avinou l'a dite !" Ils ont donc finalement décidé de

l'introduire dans le Chéma Israël, mais de la dire à voix basse, pour montrer qu'elle ne fait pas partie du Chéma lui-même. Que **c'est un rajout en l'honneur de Yaakov Avinou.**

**?** Si quelqu'un lit le Chéma Israël dans un 'Houmach, et qu'il ne réalise qu'à la fin qu'il n'a pas dit la phrase "Baroukh Chem Kévod Malkhouth Léolam Vaéd", doit-il recommencer son Chéma (pour la dire, car nos Sages ont institué qu'on la dise) ou non (car il a lu le Chéma Israël tel qu'il est écrit dans la Torah) ?

Ceci fait l'objet d'une grande discussion entre les décisionnaires. Certains disent qu'on ne le fait pas recommencer le Chéma pour cela. D'autres disent qu'il doit recommencer le Chéma. Et d'autres vont jusqu'à dire que même s'il a dit "Baroukh Chem Kévod Malkhouth Léolam Vaéd" mais qu'il l'a dit sans Kavana (concentration), il doit quand même recommencer le Chéma.

La conclusion du Michna Beroura (après un long développement qu'il fait dans le Bi'our Halakha) est que :

- **en fin de compte, il ne recommence pas le Chéma ;**
- il dira simplement "Baroukh Chem Kévod Malkhouth Léolam Vaéd" lorsqu'il se rappelle qu'il a oublié de le dire ;
- mais même cela, il semble que ce ne soit pas obligatoire d'après le Din strict.



## MICHNA

Cette Michna nous dit que celui qui a en stock des fruits de Chemita lorsqu'arrive le moment du Bi'our **doit les partager en quantités de trois repas, et les distribuer à l'un et à l'autre.**

Rappelons que dès qu'une catégorie de fruits a disparu des champs, et que les animaux sauvages ne peuvent donc plus en manger, **le temps du Bi'our arrive pour les fruits de cette catégorie** qu'on a stockés chez soi.

La Michna nous dit qu'au moment du Bi'our, il faudra **partager les fruits concernés par ce dernier en petits paquets** contenant la quantité de trois repas. Le Barténoura explique qu'on distribuera un de ces petits paquets à chaque membre de la famille, puis aux voisins, puis aux proches, puis à nos connaissances.

Et une fois qu'on a terminé de les distribuer aux gens que l'on connaît, s'il en reste, on sort toute la quantité restante de chez soi. On la pose à l'entrée de la maison, et on dit : "Nos frères, la maison d'Israël ! Que tout celui qui a besoin vienne et prenne !"

La Michna continue en disant : "Et les pauvres mangent après le Bi'our, mais pas les riches. Ce sont les paroles de Rabbi Yéhouda."



**Explication :** D'après Rabbi Yéhouda, seuls les pauvres ont le droit de venir se servir lorsque le propriétaire dit : "Nos frères, la maison d'Israël ! Que tout celui qui a besoin vienne et prenne !"

La Michna termine en disant : "Rabbi Yossi dit : Les pauvres ET les riches ont le droit de manger après le Bi'our".



**Explication :** Selon Rabbi Yossi, la déclaration du propriétaire "Que tout celui qui a besoin vienne et prenne !" concerne tout le monde : les pauvres, les riches et même le propriétaire lui-même.

La Halakha est comme Rabbi Yossi.

Le Rambam a, cependant, une autre version des propos de Rabbi Yossi, qui dit que ni les pauvres, ni les riches n'ont le droit de manger ce qui est à la porte.

Et effectivement, le Rambam dit, dans son commentaire : "Après que le propriétaire ait distribué la quantité de trois repas à toutes ses connaissances, s'il lui reste encore des fruits qu'il ne sait pas à qui donner, il devra les éliminer en les brûlant, en les jetant à la mer ou en les rendant inconsommables d'une quelconque autre manière".

Michlé, chapitre 13, verset 13

## KÉTOUVIM

## HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : **"Quiconque méprise une chose recevra des coups, et celui qui craint la Mitsva sera récompensé."**

Dans une première explication, Rachi nous dit que **quiconque méprise une parole de la Torah sera puni** à travers elle. Par contre, **celui qui craint chaque Mitsva sera récompensé.**

Le Malbim développe cette idée en disant que chaque juif doit être prêt à accomplir TOUTES les Mitsvot d'Hachem ; et même s'il n'a pas l'occasion de les appliquer toutes, il doit être prêt à le faire si elles se présentent à lui. Si, par contre, au fond de lui, il méprise une Mitsva, le Passouk "car il a méprisé la parole d'Hachem" s'applique à lui. Car le fait de **mépriser même une seule Mitsva est considéré comme celui de mépriser toute la Torah.**

C'est ce que dit notre Passouk : "Celui qui méprise une chose (pour dire : une Mitsva) sera puni. Par contre, **celui qui craint toutes les Mitsvot** (même s'il n'a pas pu les accomplir toutes, et même si - dans un cas extrême - il n'en a accompli qu'une seule) **sera récompensé comme s'il avait accompli toute la Torah** (car en vérité, il voulait l'accomplir entièrement).

Le Ralbag donne une autre explication. Il explique que celui qui ne tient pas compte d'un danger imminent, ou d'une situation où il s'expose à un risque, et laisse les choses se faire, sans faire quoi que ce soit pour se protéger, sera

endommagé par cette situation. Car il n'a pas tenu compte des risques qu'il encourait. Il ne faut donc **ni être négligent, ni être paresseux.** Il faut prendre conseil pour savoir comment échapper au danger qui menace.

Par contre, comme l'indique la suite du Passouk, celui qui a une grande crainte du Ciel et a confiance qu'Hachem le protégera de tout danger, peut se passer de prendre ces précautions. Car **sa grande crainte du Ciel l'élève à un niveau de confiance en Hachem, qui le protégera.**

Dans une dernière explication, Rachi nous cite un Midrach, qui dit que ce Passouk fait allusion à ce que le roi David a un jour demandé à Hachem : "Pourquoi as-tu créé les fous ? Quel en est l'intérêt pour le monde ?" Au fond de lui, David méprisait les fous ; mais Hachem lui a dit : "Tu verras que cela te sauvera la vie !" Et effectivement, lorsque le roi David est arrivé, dans l'une de ses fuites, devant le roi Akhich (frère de Goliath, que David avait tué), il a fait semblant d'être fou, pour ne pas qu'on se venge en le tuant. Et effectivement, Akhich a crû que David était fou, et la vie de David a donc été sauvée. David a alors compris qu'il ne faut rien mépriser de ce qu'Hachem a créé.





## NÉVIIM PROPHÈTES

Le rapport immédiat entre notre Haftara et notre Paracha est le premier Passouk de notre Haftara.

En effet, dans la Paracha de 'Hayé Sarah, il est dit (chapitre 24, verset 1) "Avraham a vieilli et il est venu dans les jours"; et notre Haftara commence par **"Le roi David a vieilli, et il est venu dans les jours"**.

On peut aussi trouver un autre rapport entre notre Haftara et notre Paracha :

- à la fin de la Paracha, **Avraham a désigné de son vivant son fils Its'hak comme successeur**; et il a séparé de lui ses autres enfants (ceux de Agar, auxquels il a donné des cadeaux);
- la Haftara raconte **comment le roi David a désigné de son vivant son fils Chlomo comme successeur**, et a écarté les autres enfants.

Le Malbim remarque que cette Haftara, qui est tirée du début du livre de Mélakhim et parle de la mort de David, aurait dû, en fait, clôturer le livre de Chmouel, au lieu de se trouver dans le livre de Mélakhim, consacré au règne de Chlomo.

Il répond que ce passage a néanmoins été introduit dans le livre de Mélakhim, car il est intimement lié à la nomination de Chlomo comme roi.

Le Malbim remarque que normalement, les rois se succèdent de père en fils, et qu'ils n'ont donc pas besoin d'être intronisés. Chelomo a cependant dû, exceptionnellement, être intronisé, à cause de la querelle qui était en train de naître avec Adoniya.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le texte nous raconte un épisode particulièrement triste, où le roi David, dans ses vieux jours, souffrait du froid; et ses vêtements ne lui procuraient plus aucune chaleur.

Il y a trois explications à cela :

- 1) Le Radak dit d'abord que **les vêtements ne procurent**

**pas eux-mêmes de la chaleur**. Ils conservent la chaleur du corps. Cependant, les personnes âgées n'ont plus de chaleur dans le corps, et les vêtements ne peuvent donc plus les réchauffer.

- 2) Le Radak rapporte ensuite (comme Rachi) que **David ne pouvait plus, à la fin de sa vie, être réchauffé par un vêtement parce qu'il avait lui-même méprisé un vêtement** (lorsqu'il avait coupé un coin du vêtement du roi Chaoul).

- 3) Le Radak rapporte ensuite (comme Rachi) que **David a vu un ange qui, avec une épée dégainée, s'apprêtait à attaquer Yérouchalaïm. Cette vision a provoqué une peur, qui a glacé le sang de David**; et ce dernier n'a jamais retrouvé sa chaleur naturelle.

Constatant l'extrême faiblesse de son père, Adoniya (qui était le quatrième fils de l'une des femmes du roi David, qui s'appelait 'Haguit) s'est dit : "C'est le moment de prendre le pouvoir !"

Il a justifié son acte par le fait que ses trois grands frères (Amnon, Daniel - à ne pas confondre avec le prophète Daniel, et Avchalom) étaient morts. Il a pensé qu'il se trouvait donc en première ligne pour être le successeur de son père.

Le Malbim se demande comment Adoniya a osé faire ce putsch. Il répond que la réponse se trouve au verset 6, qui nous dit que le **roi David n'a jamais fait de reproches à son fils**.

Une autre raison : Adoniya était particulièrement beau, et il savait que la beauté avait aidé son frère Avchalom à attirer le peuple vers lui.

**Une troisième raison** : Adoniya a réussi à rallier à sa cause le général d'armée de David (Yoav ben Tsérouya) et le Cohen Gadol (Évyatar).

**Avec ces trois raisons, Adoniya était sûr que sa prise de pouvoir ne provoquerait aucune contestation de la part de son père. Mais il s'est lourdement trompé, comme le texte nous le raconte par la suite...**



## HISTOIRE

Depuis la rencontre miraculeuse d'Éliézer et Rivka, qui a permis le mariage d'Its'hak et Rivka, les histoires de mariages miraculeux circulent par milliers...

Voici l'une d'entre elles, impressionnante :

A la Yéchiva du 'Hatam Sofer, un juif immensément riche est arrivé. Il avait une fille extraordinaire qui était en âge de se marier. Et il a donc demandé au Hatam Sofer de lui proposer un très bon jeune homme pour sa fille.

Le 'Hatam Sofer a répondu : "Je vais observer les jeunes hommes de la Yéchiva. Vous pouvez retourner, pour l'instant, dans votre hôtel. Et lorsque j'aurais trouvé le jeune homme, je l'enverrai vous remettre une lettre ; et vous pourrez alors discuter avec lui."

L'homme est retourné à l'hôtel, et le 'Hatam Sofer est allé au Beth Hamidrach. Il a observé les jeunes hommes et, à un moment, son choix s'est porté sur Nathan Feidel. Il a convoqué Nathan dans son bureau, pour lui demander s'il pouvait amener la lettre à l'homme qui était à l'hôtel, et y rester jusqu'à ce qu'il ait fini de la lire.

Dans la lettre, le 'Hatam Sofer avait écrit :

"Cher Monsieur,

Le jeune homme qui vous remet cette lettre est le meilleur élève de notre Yéchiva. Je pense qu'il convient de le

présenter à votre fille pleine de qualités".

Le jeune homme a pris la lettre (fermée, évidemment !). Et comme son Séder (moment d'étude) allait commencer, il s'est dit qu'il apporterait la lettre à la fin de celui-ci.

Mais finalement, à la fin du Séder, Nathan était très fatigué. Il a donc demandé à son compagnon d'étude, Acher Henschel, s'il pouvait, lui, apporter la lettre, en lui précisant d'attendre la réponse de l'homme auquel elle était adressée.

Acher a accepté avec joie d'aider Nathan. Il a apporté la lettre à l'homme auquel on lui avait dit de la donner ; et celui-ci, après avoir lu la lettre, a longuement discuté avec lui. Acher lui a énormément plu, et il était intéressé à rencontrer sa famille et, si tout allait bien, qu'il y ait une rencontre.

Quelques temps plus tard, l'homme s'est donc présenté à la Yéchiva, et a demandé à rencontrer la famille Henschel. En entendant ce nom, le 'Hatam Sofer était étonné, car ce n'était pas le nom du jeune homme qu'il avait envoyé !

Il a cependant caché son étonnement et, discrètement, a demandé à Nathan Feidel ce qu'il s'était passé. Celui-ci lui a expliqué qu'étant très fatigué, il avait demandé à Acher Henschel d'apporter la lettre...

**En entendant cela, le Hatam Sofer a réalisé à quel point Hachem dirige TOUT. Hachem avait, en effet, tout organisé pour que les deux jeunes gens se marient. Car effectivement, peu de temps après, ils se sont rencontrés, mutuellement appréciés et mariés !**

CHMIRAT HALACHONE  
en histoire

La Torah nous enseigne : "Garde-toi d'oublier l'Eternel, ton D.ieu, de négliger ses préceptes, ses institutions et ses lois." (Sefer Dévarim, Ekev 8 :11)



## LE CAS DE LA SEMAINE

Chimon et Réouven déjeunent ensemble au réfectoire, et Réouven commet encore une fois du Lachon Hara. Chimon essaie de lui faire prendre conscience de la gravité de ses paroles en lui expliquant, gentiment, que le Lachon Hara trop régulier peut être plus grave que tuer. Réouven s'esclaffe "Hahaha, n'importe quoi !".

## QUESTION

Est-ce exagéré de dire que le Lachon Hara est plus grave que tuer ?

## Réponse

Chimon a raison. Nos Sages enseignent que la faute de Baal Lachon Hara, une personne habituée à proférer des paroles interdites, est plus grave que les trois fautes capitales du judaïsme que sont l'idolâtrie, la débauche et le meurtre.



## Question

Aaron cherche à acheter une voiture. Ayant des moyens relativement modestes, il se dirige vers le marché de l'occasion. Après s'être renseigné sur quelques modèles, il en trouve une qui correspond à ses critères de recherche.

Très heureux, il conclut rapidement la vente et, tout enchanté, prend le chemin du retour au volant de sa propre voiture. Le lendemain, il prend la voiture pour se rendre au travail, et au bout de 10 minutes de route, le moteur se met à faire des bruits étranges.

Après s'être arrêté sur le bas-côté de la route pour vérifier la source du problème, la voiture ne démarre plus. Aaron contacte un dépanneur qui vient la chercher et qui emmène la



voiture directement chez le garagiste le plus proche. Une fois que le garagiste a vérifié la voiture, il contacte Aaron et l'informe que la réparation coûtera plusieurs milliers d'euros, et que pour une voiture de cet âge, ce n'est pas forcément rentable.

Aaron contacte tout de suite le vendeur et lui dit que la vente est nulle et non avenue car il est certain que ce problème n'est pas apparu du jour au lendemain mais qu'il existait déjà au moment de la vente. Ce à quoi lui répond le vendeur que les choses ne se passent pas forcément comme cela, et que cela fait partie des risques encourus quand on achète une voiture en deuxième main.

GUEMARA



Le vendeur doit-il rembourser à Aaron ou non ?

A toi !



● Guemara 'Houlin 50b "Tanou Rabbanan Mahat Chénimtsa" jusqu'à "Hamotsi mé'havero..."

Ainsi que les trois premières lignes du Tossefot "Hamotsi mé'havero..."

● Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat chapitre 232 alinéa 11, ainsi que le Sma alinéa 25.

● Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat chapitre 232 alinéa 16 ainsi que le Sma alinea 35.

## RÉPONSE

Dans le cas de la Guémara susmentionnée, il semble qu'en cas de doute, c'est à l'acheteur de donner une preuve que le défaut était déjà chez le vendeur. Cependant, dans le Choul'han Aroukh, nous voyons que dans le cas de celui qui a acheté du fromage et qu'après quelques jours il a été retrouvé fortement moisi, en cas de doute nous laissons la situation comme elle est, c'est-à-dire que si le fromage a déjà été payé l'argent restera chez le vendeur, mais si l'acheteur ne l'a pas encore payé il peut garder l'argent et annuler la vente. Et le Sma nous explique que la différence entre les deux cas est qu'une bête n'est pas censée devenir Tréfa, c'est pourquoi tant que l'on ne sait pas quand est-ce que c'est arrivé, nous prenons comme position que c'est arrivé là où on l'a trouvé, c'est-à-dire chez l'acheteur.

Par contre, dans le cas du fromage, il est normal qu'un fromage moisisse ; la question est juste de savoir quand est-ce que cela est arrivé. C'est pour cela qu'en cas de doute, où il n'y a pas plus de raison d'un côté que de l'autre, nous laissons la situation comme elle est. S'il en est ainsi, il semble qu'il faille faire ressembler notre cas au cas du fromage, car toute voiture vieillit et s'abîme, et la question est juste de savoir quand est-ce que cela est arrivé.

C'est pourquoi, tout comme le cas du fromage, nous devons montrer la voiture à un spécialiste et lui demander est-ce qu'une telle panne peut se produire en un jour. Si la réponse est négative, la vente sera donc nulle et non avenue, car le défaut existait déjà au moment de la vente. Par contre, si le spécialiste évalue qu'il est possible que cela arrive d'un jour à l'autre, nous serons donc en situation de doute, et comme mentionné plus haut, l'argent restera où il se trouve actuellement.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



**Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77**

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com